

ACCOMPLISSEZ DAVANTAGE avec l'assurance Vie universelle

Étude de cas : assurance Vie universelle

Une protection d'assurance permanente de base pour une jeune famille



Faites la connaissance d'Ajay et de Munira

Ajay et Munira, tous deux dans la quarantaine, ont trois jeunes enfants. Munira gère une équipe de mise en valeur de propriété pour un agent immobilier local, et Ajay est récemment retourné au travail comme professeur au niveau universitaire. Le petit dernier vient tout juste de commencer l'école. Maintenant qu'ils sont mieux établis dans leur carrière, Ajay et Munira sont prêts à revoir leur programme financier, y compris leurs besoins en matière d'assurance-vie.

Situation financière

Ajay et Munira détiennent une assurance temporaire depuis des années. Les frais de garderie étant maintenant chose du passé, leur revenu disponible est plus élevé. Ils cherchent à transformer leur assurance temporaire en une assurance permanente afin de répondre à leurs besoins d'assurance à long terme. À ce moment-ci de leur vie, ils tiennent à ce que les paiements soient prévisibles et garantis et qu'ils n'augmentent pas. La souplesse est également une caractéristique recherchée, au cas où leurs besoins changeraient.

Quelle est la meilleure solution?

Compte tenu de la situation d'Ajay et de Munira, leur conseiller leur recommande de souscrire une police d'assurance Vie universelle conjointe payable au premier décès avec paiements uniformes (coût de l'assurance uniforme) et l'option de versement Protection plus.

Cette solution répond à l'objectif principal du couple, qui est de protéger le style de vie de leur famille, et leur procure une protection à vie répondant à leurs besoins à long terme. Cette solution est également abordable, et elle leur offre la souplesse voulue pour modifier leur police à mesure que les enfants grandiront et que leurs priorités changeront.

ACCOMPLISSEZ DAVANTAGE avec l'assurance Vie universelle

Voici comment leur police fonctionne :

- **Paiements uniformes** – Les paiements requis d'Ajay et de Munira demeurent les mêmes pendant toute la durée de leur police et ne peuvent pas être augmentés par la suite, à moins que les taxes sur les primes d'assurance augmentent.
- **Protection plus** – Au décès, la police prévoit le versement du montant de la protection qui est garanti **ainsi que de** la valeur du compte de la police, tant et aussi longtemps que les paiements requis sont effectués. Au fil du temps, le versement prévu par l'assurance peut croître si la valeur du compte de la police augmente (la croissance n'est pas garantie). À l'inverse, si la valeur du compte diminue en raison d'un mauvais rendement des placements ou d'un retrait en espèces, le versement total diminue aussi.
- **Protection d'assurance viagère** – La police demeure en vigueur la vie durant, tant que les paiements sont effectués. Elle couvre les besoins immédiats en matière d'assurance et elle peut être modifiée à plus long terme afin de combler les besoins futurs de la succession et d'acquitter l'impôt à payer, le cas échéant.

Provisionnement minimal pour le moment, avec la souplesse voulue pour modifier les paiements dans l'avenir

En ce qui concerne la transformation de leur assurance temporaire en une assurance permanente, Munira et Ajay prévoient effectuer les paiements minimaux requis chaque mois.

À mesure que leurs enfants grandissent et que leur revenu disponible augmente, l'assurance Vie universelle leur donne l'occasion :

- D'augmenter leurs paiements et de faire croître la valeur de leur compte. Avec le temps, ils pourraient avoir la possibilité de réduire ou de cesser les paiements si la valeur du compte de la police augmente suffisamment pour couvrir le coût de la protection
- De passer à une police assortie de paiements pendant une période déterminée de 10, 15 ou 20 ans, plutôt que de faire des paiements la vie durant